

publié le 13 octobre 2022

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2022_3731_CC

PROLONGATION ARRETE 1856-2022

AMENAGEMENT VOIRIE

DU 16 OCTOBRE 2022 AU 30 NOVEMBRE 2022

RUE NOTRE DAME ET PARKING NOTRE DAME-

SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE

DE CHERBOURG OCTEVILLE

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté de délégation du 17 février 2021 n° AR_2021_0632_CC, relatif à la délégation de fonction et de signature aux 15 maires adjoints,
VU la demande de EUROVIA et-Bouygues Energie et Services pour le compte de la mairie de Cherbourg en Cotentin en date du 12 OCTOBRE 2022-
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

ARRÊTÉ

**DU 16 OCTOBRE 2022 AU 30 NOVEMBRE 2022-
HORS ALEAS DE CHANTIER OU INTEMPERIES**

ARTICLE 1^{er}- RUE NOTRE DAME-ET PARKING NOTRE DAME- Plan Joint en Annexe-

A- La rue Notre Dame sera fermée à la circulation du 16 OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE 2022 (fin des travaux)-

La circulation des piétons sera maintenue tant que possible-

Des plaques de franchissement devront être mises à disposition pour les secours en cas de nécessité.

B- Parkings- (Notre dame) et (Résidence Caligny)

Le parking Notre Dame sera totalement interdit au stationnement du 16 Octobre au 30 Novembre 2022.

Le Parking (Résidence Caligny) sera interdit au stationnement jusqu'au 30 Novembre 2022-

Les accès piétons et des services de secours et police seront maintenus en permanence-

L'éclairage public sera maintenu sur le parking durant les travaux.

Le ramassage des ordures ménagères sera réalisé .

Troisième phase-Prolongée- Du 16 OCTOBRE 2022 AU 30 NOVEMBRE 2022-voir plan joint-en annexe-

Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence, ainsi que la circulation des véhicules de secours et de police (3 mètres de largeur minimum).

Numéro SIRET entreprise : 552 061 731 000 97

ARTICLE 2 - Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 - La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par EUROVIA (40 Route de St-Lô 50190 PERIERS -), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6 - Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissaire Central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 12 octobre 2022

Pour le Maire et par délégation

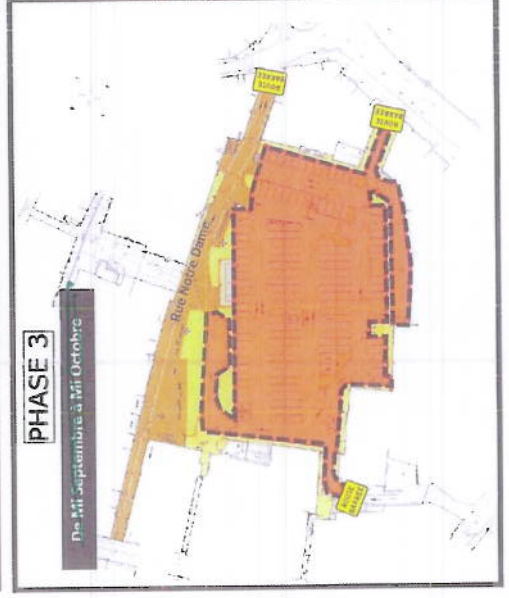
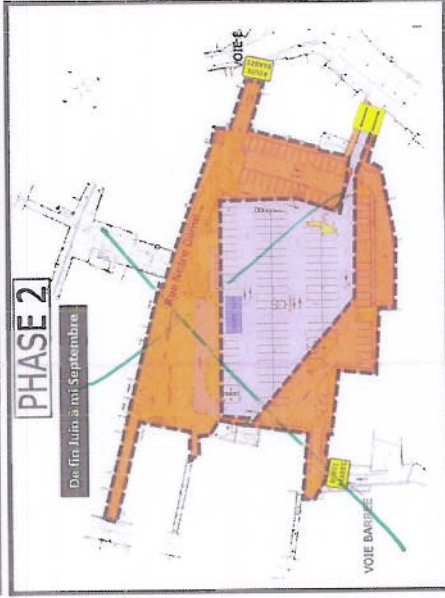
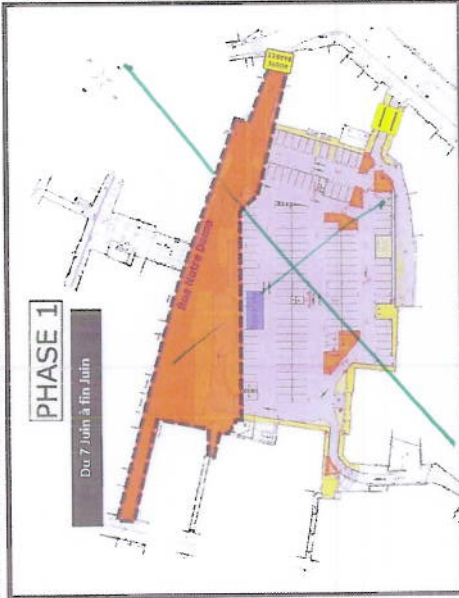
Le Maire adjoint,

Pierre-François LEJEUNE

Lejeune

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Zone de travaux



Phase III

Prolongé
au 30 novembre 2022